

# La Lozère accroît son dispositif pour les femmes victimes de violences

## SOCIÉTÉ

Un contrat local de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles.

Stéphanie Bouloir  
sbouloir@midilibre.com

Ce lundi, c'était la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À cette occasion, dix mesures d'urgence ont été annoncées par le Premier ministre, à l'issue du Grenelle contre les violences conjugales. En Lozère, un contrat local de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles a été signé à Mende, dans les locaux du CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles), par des représentants de la Police nationale, du CIDFF, du Département, de l'Agence régionale de santé, de l'hôpital, le procureur et la préfète de la Lozère.

Celle-ci résumait l'objectif de cette convention : « Elle est faite pour rechercher encore plus d'efficacité et mieux se coordonner. » Christine Wils-Morel avait au préalable recueilli le témoignage de victimes. Elle rapportait : « Une fois qu'elles ont décidé de partir, elles se retrouvent confrontées à tout un tas de procédures et de difficultés [...]. Le déclin est difficile ; l'après-déclin, c'est l'horreur. »

### Accompagner et protéger

Un des enjeux est donc de recueillir la parole de ces femmes, et de les accompagner pour qu'elles aillent au bout de la procédure. Le CIDFF se mobilise en ce sens. Concernant l'accueil



Lors de la signature du contrat local, ce lundi, dans les locaux du CIDFF.

S. BOULOIR

lors du dépôt de plainte, la préfète confiait : « Je n'ai que de bons échos sur la prise en charge à Mende. » Par ailleurs, il sera possible désormais de porter plainte directement depuis l'hôpital. Dans tous les cas, l'accent est mis sur le climat de confiance et de confidentialité indispensable au recueil de la plainte. Des formations se poursuivent, pour la police, la gendarmerie. Et dans le milieu médical également, auprès du personnel. Le directeur de l'hôpital insistait : « Tout le personnel va être formé au repérage et à l'identification (des femmes potentiellement victimes de violences). Nous travaillons en partenariat avec la police et le CIDFF. » Des formations qui concernent également le personnel des résidences pour personnes âgées. « Des femmes âgées sont aussi victimes de violence, cela demande de la vigilance », poursuivait Jean-Luc Luceno. Pour l'heure, la position reste partagée au sein du corps médical, a-t-il expliqué,

en raison du secret médical. Le Conseil de l'ordre devra clarifier la conduite à tenir, et cette décision sera relayée également auprès des médecins généralistes, a affirmé Alain Barthélémy, pour l'ARS.

Le procureur de la République Xavier Sicot a pour sa part réaffirmé que la lutte contre ces violences était inscrite depuis toujours dans ses priorités. Et soulignait : « Tous ces projets sont très beaux, mais il faut aussi des moyens financiers et humains. Pour nous, justice, et services de police et de gendarmerie, il faut qu'il y ait des moyens pour répondre à ces difficultés de femmes qui ont déjà du mal à venir pour faire une démarche de dépôt de plainte. Si on n'a pas quelqu'un en face pour lui répondre de façon satisfaisante, ça ne pourra pas marcher. Ça ne pourra pas marcher non plus si les procédures restent au commissariat six mois parce qu'il n'y a pas de fonctionnaires pour les trai-

ter. » Il citait aussi en exemple les stages mis en place pour les auteurs de violences conjugales, qui eux aussi nécessitent des moyens financiers.

Pour ce qui est de la protection des victimes, la préfète abordait la question des hébergements d'urgence, envisageant la possibilité d'en accroître le nombre. Tout en insistant sur le travail à mener pour protéger les victimes des ruptures socioprofessionnelles et éducatives : « Quand on extrait madame, les enfants trinquent aussi. Ce ne sont pas les victimes qui doivent s'en aller. » Question épineuse, puisque les femmes n'ont pas forcément de droit sur le logement familial, pour peu qu'elles ne soient directement ni propriétaires ni locataires. Tout cela s'accompagne bien sûr d'un volet préventif, pour agir autant que possible avant que la violence s'installe. Sensibilisation auprès des enfants et information pour le grand public se poursuivent donc.